

BOLLWILLER 68

Dimanche 26 Avril 2015

De 9h à 17 h

Complexe sportif

15ème BOURSE D'ÉCHANGES INTERNATIONALE

**THÈME : AUTO, AVIONS, TRAINS, BÂTEAUX,
CAMIONS, VIEUX JOUETS, POUPEES, OURS, M.T.P.**

EXPO MODELES REDUITS

Renseignements pour les collectionneurs désirant exposer : 03 89 48 03 34 (heures repas)

Organisée par l'Association de Gestion de la Salle polyvalente

Entrée: 3 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



BULLETIN DE RÉSERVATION BOURSE D'ÉCHANGES.

A renvoyer avant le 20 avril 2015 **avec photocopie de la carte d'identité (obligatoire)**

A.G.S.P à l'attention de M. BRESSON 5 rue des Bouleaux 68540 BOLLWILLER

Renseignements ☎ **06 07 62 97 65**

Nom _____ Prénom _____ ☎ _____

Adresse _____ Code Postal _____ Localité _____

RÉSERVATION Nbre table(s) de 2 m x 0,80 m _____ x 15 € = _____ €

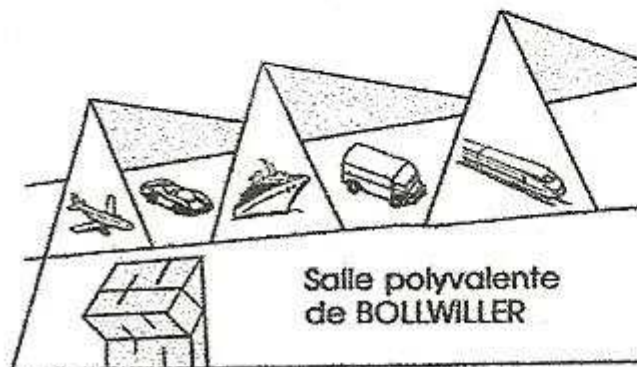
Professionnel : N°RC _____ délivré à _____ Date _____

Amateur : N° Carte d'Identité _____ délivré à _____ Date _____

Ci joint règlement par chèque à l'ordre de : A.G.S.P. BOLLWILLER

photocopié par nos soins

PLAN DE SITUATION



SOULTZ

COLMAR

N 83

Carrefour du Nouveau Monde

BOLLWILLER

N 129

MULHOUSE

CERNAY

BELFORT

RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- 1 - Les tables exposants sont louées, soit pour la journée au prix de 15 € l'emplacement, Chaque réservation nominative de table (s) donne droit à l'accès gratuit à un accompagnateur.
- 2 - L'accueil des exposants sera assuré à partir de 7 h 00. La mise en place devra être terminée impérativement à 9 heures.
- 3 - Les exposants sont tenus d'occuper leur(s) table(s) jusqu'à 17 heures. En cas de dédit, le montant versé reste la propriété de l'A.G.S.P., association organisatrice.
- 4 - Seul le matériel réputé ancien et de collection de plus de deux ans d'âge pourra être proposé à la vente par les exposants particuliers, qui doivent produire une photocopie de leur carte d'identité lors de l'inscription.
Les exposants professionnels devront pouvoir justifier d'une inscription au Registre de Commerce ou d'une déclaration en douane.
- 5 - L'assurance de responsabilité civile contractée par l'organisateur ne couvre pas les vols ou éventuelles dégradations occasionnées aux marchandises ou effets déposée dans la salle, qui restent sous l'entière responsabilité des exposants pendant toute la durée de la manifestation.
- 6- Seules sont prises en compte les réservations payées par chèque en Euros à l'ordre de l'A.G.S.P BOLLWILLER avec photocopie de la carte d'identité.**
- 7 - L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant en infraction.